

Votre Comité a examiné l'Adresse du Président et approuve la recommandation concernant la revision de la constitution y contenue. Soumis respectueusement.

DAVID CAREY, *Président.*  
ANTOINE CHOQUETTE.  
JNO. W. DAVEY.  
ED. REYNOLDS.  
L. Z. BOUDREAU, *Secrétaire.*

Le rapport est adopté tel quel.

Le Président nomme, comme Comité de la Revision de la Constitution, MM. O'Donoghue, de Toronto, et Davey, de Toronto; le dit Comité doit faire rapport à la prochaine réunion du Congrès.

Le Comité des Ordres Permanents et des Résolutions présente le Rapport No 2 et le Congrès procède à la discussion des résolutions soumises.

Proposé par M. Cribben, appuyé par M. Davey,

Que le Congrès demande aux Législatures Provinciales d'abolir les qualifications de propriété pour remplir des fonctions municipales.

Après une discussion par MM. Cribben, O'Donoghue, Jobin, Armstrong et McDonald, la proposition est adoptée.

Proposé par M. McDonald, appuyé par M. Cribben,

Attendu que les récentes investigations entreprises par les Comités du Sénat et de la Chambre des Communes ont démontré que le système de construire les travaux publics par contrat est une cause de corruption flagrante et déplorable, et d'une augmentation énorme du prix de tels travaux pour le pays; par conséquent, il est résolu que, dans l'opinion de ce Congrès, le système devrait être abandonné et, à l'avenir tous les travaux publics devront être faits à la journée.

Après une discussion par MM. McDonald, Jobin, Wright, Davey et O'Donoghue, la proposition est adoptée.

Proposé par M. McDonald, appuyé par M. Davey,

Que des inspecteurs locaux de fabriques soient nommés pour chaque centre important de manufacture dans la province d'Ontario.

Il est proposé en amendement que la motion ne passe pas maintenant, mais soit référée au Comité Exécutif pour examination ultérieure.

L'amendement est adopté.

Une résolution ayant trait au système d'immigration, introduite par MM. D. A. Carey et Holmes, est renvoyée au Comité des Ordres Permanents et des Résolutions, pour examen ultérieur.

Proposé par M. Davey, appuyé par M. Cribben, et résolu,

Que toutes les lignes de Chemins de Fer et Telegraphes soient acquises et contrôlées par le Gouvernement Fédéral, et que les Usines à Gaz et d'Electricité, les Téléphones, les Bateaux Traversiers, les Aqueducs et les lignes de Chars Urbains soient acquises par les municipalités dans lesquelles ils fonctionnent,

Proposé par M. Holmes, appuyé par M. D. A. Carey,

Attendu que le peu de temps qui est accordé pour fournir des informations relatives aux offenses commises en vertu de l'Acte des Fabriques d'Ontario, permet d'évader la loi, il soit résolu que, dans l'opinion du Congrès, le laps de temps pour fournir des informations selon l'Acte, et le laps de temps dans lequel la punition doit être infligée, selon la section 38 de l'Acte, soit étendu à six et neuf mois respectivement.

Proposé par M. O'Donoghue, appuyé par M. March,

Que les mots "six" et "neuf" soient biffés et les mots "quatre" et "sept" insérés à leur place.

Après une discussion par MM. Holmes, O'Donoghue, Wright, McDonald et Jobin, l'amendement est perdu et la motion adoptée.

Proposé par M. March, appuyé par M. Lépine,

Attendu qu'il est désirable qu'un Acte de Réglementation des Fabriques, applicable à toutes les Provinces, soit promulgué et mis en force, afin que les patrons d'une section ne se trouvent pas en désavantage, comparativement aux patrons d'une autre section, et que le dit acte contienne pour les ateliers des règlements semblables à ceux que l'on désire